

PV DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 8 AVRIL 2017
(soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale 2018)

Invités présents : Richard Noli, FLCR
Salomé Baron, Ville de Genève, Service de la Jeunesse
Nathalie Maitre, FASe

Excusés : Christophe Mani, FASe

Magali Fasel pour l'équipe

Ravi Bhavnani pour le comité

Apolline Anor, Daniel Silva, Johanna Monnier pour les moniteurs

Margot Serasset, psychomotricienne

Nathalie Bruhin, Céline Chalverat, Catherine et Philippe Grand,
Yvonne Filisett, Vitaline Nauleau, Daniel Lachat, Catherine
Berger Estoppey, Didier Cattin, Sylvie Jüstrich, Sandra Mann,
membres de l'association

M. Revillet de la fiduciaire Romar

1. APPROBATION DU PV DE L'AG 2016

Le PV de l'assemblée générale de 2016 est approuvé à l'unanimité.

2. RETOUR SUR LES ACTIVITES ET DECHARGE AU COMITE POUR 2016 :

2.1. Rapports de gestion et d'activités

Nous visionnons des petits clips réalisés par Patrick Joller (habitant du quartier et mari d'une membre de la commission enfants) sur les différents secteurs de la MQSJ. Chaque responsable de commission présente les membres qui en font partie ainsi que les professionnels (animateurs et moniteurs) qui y travaillent. Quelques points essentiels figurant dans le rapport d'activités pour l'une ou l'autre de ces commissions sont rappelés, comme la nouvelle pratique de la MQSJ de réunir les parents désireux d'inscrire leur(s) enfant(s) aux centres aérés afin de partager les finalités et valeurs des activités proposées. C'est obligatoirement dans le cadre de ces réunions que les inscriptions sont enregistrées.

2.2. Présentation des comptes

Jean-Pierre Keller, responsable de la commission administration/finances, fait une présentation/explication simplifiée des comptes 2016 (projection sur grand écran). Ces comptes figurent dans le rapport d'activités. Le résultat de l'exercice représente un petit excédent de recettes de Fr. 134.24. Ces comptes ne suscitent pas de remarques, ni de questions.

2.3. Rapport des vérificateur.trices aux comptes

Margrit Feller lit, en son nom et celui de Monique Lehmann, la lettre des vérificatrices des comptes qui propose de donner décharge au comité pour la gestion des comptes.

Le président informe l'assemblée que les comptes ont été, en outre et conformément aux dispositions légales, vérifiés et acceptés par une fiduciaire, la Fiduciaire Romar.

2.4. Votes de décharge au comité

L'assemblée approuve les comptes 2016 à l'unanimité puis elle donne décharge au comité à l'unanimité pour l'ensemble des actions 2016 sur la base du rapport d'activités.

3. PROJECTIONS POUR 2017 :

3.1. Axes prioritaires 2017

Le comité propose à l'assemblée générale d'approuver le programme ci-dessous définissant les axes prioritaires du comité de gestion, des commissions et de l'équipe jusqu'en avril 2018 :

1. Pour assurer une meilleure pérennisation de l'association, **renforcer l'organisation actuelle du travail et l'aspect participatif** du fonctionnement du comité, des commissions et de l'équipe, avec notamment une phase test de coprésidence. Un accent particulier sera mis sur les éléments suivants :

- mettre en évidence dans l'action les éléments-clés nécessaires à un bon fonctionnement d'une coprésidence;
- encourager le développement et la mise en application du pôle «militance» de l'animateur socioculturel;
- oeuvrer pour que l'association offre à ses collaborateurs un contexte et un cadre de travail visant à leur bien-être, notamment en menant à bien la redéfinition des cahiers des tâches.

2. Examiner la question de savoir comment des actions de type socioéducatif et socioculturel de la MQSJ peuvent avoir une influence sur le quartier afin de contribuer à diminuer tous risques de désaffiliation. **Comment favoriser une meilleure cohabitation dans notre quartier ?**

Plus particulièrement, travailler à une **meilleure intégration des populations migrantes établies dans le quartier**, notamment au Contrat-Social.

Suite à un article publié dans le Quartier Libre en septembre 2016, des groupes d'habitants du quartier ont réussi à lancer une dynamique d'accueil et de liens avec les populations migrantes résidant au Contrat-Social. Cette dynamique permet à la MQ de se retrouver dans une vraie démarche d'animation socioculturelle : elle soutient la réalisation d'actions par et pour les habitants. Du coup, la priorité dans ce domaine d'action se focalise, pour la MQSJ, sur un soutien aux démarches de ces groupes d'habitants.

3. Assurer une **meilleure communication** au quartier, notamment sur l'**événementiel**.

Il est précisé que cette dernière priorité va ouvrir toute la question de l'emploi du numérique dans l'animation socioculturelle et même, plus en profondeur, celle du sens et du rôle de l'animation dans une société numérique.

Jean-Marc Goy, responsable de la commission ados, parle de l'ère numérique et des ados, ce qui rend le travail de plus en plus compliqué avec cette population. A ce propos, Marina Pearce Magnin, membre de la commission ados, fait un appel à l'assemblée pour d'éventuelles nouvelles candidatures de personnes qui souhaiteraient rejoindre cette commission qui est importante.

L'assemblée approuve les axes prioritaires proposés pour 2017.

3.2. Budget 2017

Jean-Pierre Keller présente le budget 2017 avec explications des différences par recettes et dépenses (à nouveau 8 semaines de CA, quinzaine du Forum Social Mondial, ajout d'une ligne de formations pour le comité). Le budget est équilibré si l'on tient compte des excédents des années précédentes. Jean-Pierre précise que nous n'avons toujours pas de réponse concernant le montant de notre subvention de fonctionnement et que nous sommes soumis au régime des douzièmes jusqu'à nouvel avis.

Salomé Baron qui représente la Ville nous informe que notre subvention culturelle de Fr. 6'800.- concernant la quinzaine a été acceptée.

L'assemblée approuve le budget 2017 proposé à l'unanimité.

3.3. Modification des statuts concernant la présidence de l'association (voir document figurant en annexe de l'ordre du jour).

Ramsis Armanios explique les raisons de notre souhait de changer l'organisation de la MQ et donc les statuts : pour rendre le fonctionnement du comité plus participatif et éviter les ruptures provoquées par des changements de présidence, il est proposé de mettre sur pied une coprésidence à trois personnes avec idée d'un tournus, chaque année un.e des trois coprésident.e.s laissant la place à une nouvelle personne. Les trois articles principalement concernés par un changement sont présentés (sur écran à l'assemblée) et soumis au vote pour approbation (art. 16, 25 et 27).

Pierre Varcher, actuel président, précise que le comité propose une formulation large, pour éviter de devoir changer les statuts trop souvent. C'est pourquoi, la proposition de nouveaux statuts laisse ouverte la possibilité d'avoir une coprésidence à deux ou à trois ou même une présidence exercée par une personne seule. Ainsi l'assemblée générale pourra s'adapter au contexte. Cela signifie aussi que si dans un trio de coprésidence, un ou une des membres doit renoncer à sa fonction en cours d'année, l'assemblée générale n'a pas besoin d'être convoquée : la présidence peut continuer d'être exercée à deux, voire par un des coprésidents. Mais l'intention actuelle est bien de passer à une coprésidence à trois avec un tournus chaque année. C'est pourquoi les axes prioritaires pour 2017 qui viennent d'être adoptés

insistent sur cette phase test de coprésidence. On va donc commencer par désigner un trio et chaque année le souhait est qu'une personne du trio change. Mais si on n'y arrive pas, on n'aura pas les mains liées par une formule trop précise qui figurerait dans les statuts.

Julie Dubois demande si on peut ajouter la question de la parité dans l'article 25 afin qu'il y ait une représentation féminine. Elle ajoute que si la coprésidence se fait à 3, la parité n'est pas possible, mais elle désire que cette intention de mixité figure dans les statuts.

Lorenzo Testa, membre de l'association intéressé par la commission administration/finances, constate que nos statuts exigent que le comité soit composé de 6 membres. Selon lui, le comité devrait être composé d'un nombre de membres impair afin qu'il n'y ait pas de possibilité d'égalité en cas de vote. De plus, il estime que le Code Civil exige qu'une seule personne soit désignée pour engager l'association, or la modification des statuts proposée ne respecte pas cette exigence légale.

Ramsis Armanios répond que ce qui est mentionné dans nos statuts, c'est qu'il y ait au minimum 6 membres de comité et actuellement il y en a plutôt 13 ou 15.

Pierre Varcher estime que la proposition d'inscrire dans les statuts une exigence d'un nombre impair de membres de comité n'est pas adéquate. D'une part, ce qui compte dans les prises de décision, c'est le nombre de personnes présentes à la séance et rien ne peut garantir qu'il y ait un nombre impair de présents. Mais surtout, cet amendement ne cadre pas avec l'esprit de la proposition de modification des statuts présentée par le comité : cette proposition vise à établir un fonctionnement fondé davantage sur les principes d'une démocratie participative. C'est pourquoi, le nouvel article 27 encourage le comité à rechercher des consensus. Dans cet esprit, une décision à 7 contre 6 ne peut pas être considérée comme une décision démocratique. Le débat devrait être repris. Dès lors, peu importe qu'il y ait ou non une possibilité de vote à égalité.

En ce qui concerne la représentation et l'engagement de l'association, Jean-Pierre Keller précise qu'actuellement déjà, toutes les signatures sont collectives à deux : un membre de comité et le président.

Pierre Varcher ajoute qu'il n'existe aucune disposition contraignante à ce sujet dans le Code Civil et que cette question doit être réglée par les statuts. Dès lors, la proposition de M. Testa sur ce point ne peut pas être retenue comme une proposition d'amendement. La solution proposée qui prévoit une double signature évite qu'une seule personne ne puisse engager l'association de sa propre initiative et évite aussi que les coprésidents puissent former une sorte de coterie.

L'assemblée décide de se prononcer à main levée.

1. La proposition de Julie Dubois est concrétisée par un amendement complétant l'art. 25 al. 2 de la manière suivante : *«La présidence, qui est également désignée par l'Assemblée Générale selon l'art. 16, peut être exercée par une personne ou par un collège d'au maximum 3 coprésident.e.s. en respectant la mixité de genre.»*

Cet amendement est accepté à l'unanimité moins 2 abstentions.

2. La proposition de Lorenzo Testa est concrétisée par un amendement modifiant l'art. 25 al. 1 de la manière suivante : *«Organe administratif et de direction de l'Association, le comité se compose au minimum de 7 membres [au lieu de 6] élu.e.s chaque année par l'Assemblée Générale ordinaire, selon l'art. 16.»*

Cet amendement est accepté par **26 voix, contre 9 et 9 abstentions**.¹

3. L'ensemble des propositions de modification des différents articles est alors soumis au vote.

¹ Lors de sa séance du 11 avril 2017, le comité, lors de son examen des décisions prises par l'assemblée générale, a constaté qu'en droit, cet amendement n'avait pas recueilli la majorité des 2/3 des membres présents exigée par l'article 34 al. 2 des statuts. Cette règle imposait en effet que cet amendement fût accepté avec au minimum 30 voix. En conséquence, le nombre minimal de membres nécessaires pour que le comité soit statutairement constitué n'a pas été modifié formellement par l'assemblée générale. Mais comme le vote suivant a englobé l'ensemble des articles amendés qui ont été acceptés à l'unanimité moins une abstention, le comité a dressé le constat d'un vice de forme.

Constatant que :

- la proposition de modification des statuts telle qu'annoncée portait principalement sur un mode nouveau d'organisation de la présidence (possibilité de mettre en place une coprésidence) et accessoirement sur une application moins rigide du principe du vote majoritaire pour les décisions du comité (en faveur d'une recherche de consensus et par la suppression du privilège présidentiel de trancher en cas d'égalité);
- le principe de ces modifications a été accepté à la quasi unanimité moins une ou deux abstentions;
- l'amendement de Lorenzo Testa portait sur un point annexe à la problématique posée (le nombre minimal de membres de comité pour que celui-ci soit constitué) et sur une phrase non soumise à modification selon la proposition annoncée dans l'ordre du jour;
- l'amendement de Lorenzo Testa n'a aucune incidence sur la validité du comité élu par l'assemblée générale pour la période 2016-2017, celui-ci comportant un nombre de membres (14) bien supérieur aux minima exigés (6 ou 7 selon l'article d'origine ou l'amendement).

A décidé :

- de ne pas reconvoquer une nouvelle assemblée générale pour régler cette question de vice de forme;
- de remettre à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de 2018 un point pour confirmer ou infirmer cette volonté de modifier le nombre minimal de membres du comité prévu à l'art. 25 al. 1;
- de considérer que, jusqu'à cette assemblée générale ordinaire de 2018, l'art. 25 al. 1 garde à titre transitoire le nombre minimal de 6 membres pour que le comité soit statutairement constitué.

La proposition de modification des statuts telle que figurant dans le document en annexe de l'ordre du jour et amendée selon les deux décisions ci-dessus sont **acceptées à l'unanimité moins une abstention.**

3.4. Elections :

- du comité

Se présentent : Enrico Argiolas, Ramsis Armanios, Patricia Dafflon, Alain Dubois, Julie Dubois, Gérard Duc, Marinette Dürr, Chris Gisler, Jean-Marc Goy, Jean-Pierre Keller, Nina La Macchia, Stéphanie Riga, Bluette Staeger, Pierre Varcher.

L'assemblée est d'accord d'élire en bloc ce comité à l'unanimité.

- de la coprésidence

Se présentent : Jean-Pierre Keller, Bluette Staeger, Pierre Varcher.

Pierre Varcher se présente pour assurer une continuité avec ses 10 ans de présidence, mais s'engage à ce que l'année prochaine, le tournus soit respecté et qu'un membre du trio laisse sa place à une nouvelle personne. Jean-Pierre Keller déclare aussi présenter sa candidature à la condition que le tournus soit respecté.

L'assemblée élit les trois personnes candidates à la coprésidence à l'unanimité.

- des 2 vérificateurs.trices aux comptes

Se présentent : Margrit Feller et Monique Lehmann.

L'assemblée élit les deux vérificatrices à l'unanimité.

4. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

Pas de propositions individuelles, ni de divers.

Un espace de parole est alors ouvert, mais personne ne s'en saisit.

Après cette partie statutaire et une pause avec buffet brunch préparé par l'équipe des Capuccini, un débat a réuni les membres de l'association, débat animé par Roland Junod, sur le thème : *Que pouvons-nous faire ensemble pour notre quartier, ou pour le monde, grâce à la MQ, dans le contexte actuel ?*